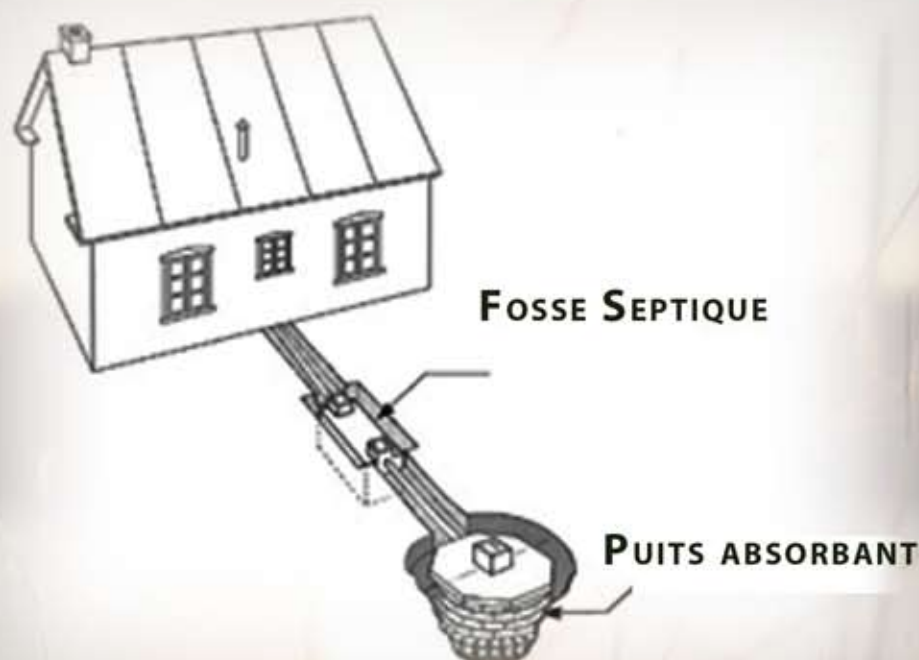


# **CHAMP D'ÉPURATION**



## **PUITS ABSORBANT**

Le puits absorbant est essentiellement constitué d'un trou creusé dans le sol dont les parois sont maintenues par une structure construite sur place ou préfabriquée. Le principal atout du puits absorbant réside dans le fait qu'il occupe une superficie réduite de terrain récepteur. Ce système a été conçu principalement pour les zones isolées ou les véhicules motorisés n'ont pas accès.

Ce système de traitement peut s'installer à condition de respecter les critères suivants :

- Sol naturel très perméable
- Niveau du roc, nappe d'eau ou couche de sol peu perméable ou imperméable situé à au moins 3 m sous la surface du terrain récepteur
- Pente de terrain du secteur analysé inférieure à 30%
- La résidence doit compter 3 chambres à coucher ou moins

Si l'on ne peut retrouver ces conditions afin de construire un puits absorbant, il faut nous diriger vers la quatrième option, soit le filtre à sable hors sol.